

MAIRIE DE THIL

31530



Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
mairie-thil@wanadoo.fr

**ARRETE DU MAIRE N° 19/2011
PORTANT SUR LA
REGLEMENTATION
DE STATIONNEMENT
Chemin des Canonges
31530 THIL**

ARRÊTÉ PERMANENT

Le Maire de Thil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-2, L 2213-3 et L 2213-4,
Vu les risques d'éboulement le long du ravin, sur la parcelle n° AB 174 appartenant à la commune de THIL,

CONSIDERANT que pour la sécurité de chacun, il est nécessaire d'interdire le stationnement des véhicules de toutes catégories,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit de façon permanente, chemin des Canonges, sur la parcelle n° AB 174 appartenant à la commune de THIL, à partir du vendredi 27 mai 2011,

Article 2 : Le maire, et le commandant de la gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil,
le 27 mai 2011

Le Maire
Jean LÉONARD

